

## Redevances

Les redevances sont des paiements versés au propriétaire des ressources minérales. Bien que ce ne soient pas les seules retombées économiques générées par le secteur minier pour le Yukon, les redevances sont une façon importante de faire profiter la population, en tant que propriétaire des ressources du territoire, d'avantages financiers substantiels découlant des activités de production minérale. C'est pourquoi nous étudions différentes méthodes de calcul des redevances, en cherchant celle qui conviendra le mieux au Yukon.

Les approches de base envisagées se concentrent sur le mode de calcul des redevances :

- selon les profits de la mine;
- selon la valeur de la production de la mine;
- selon les profits et la valeur de la production de la mine.

Dans une approche typique fondée sur les profits, une mine non profitable n'a pas à verser de redevances, tandis qu'une mine très lucrative verse une part supérieure de ses profits aux propriétaires des ressources minérales. Dans une approche fondée sur la valeur de la production, les propriétaires des ressources reçoivent une contrepartie pour tous les minéraux extraits du sol, mais puisque les taux de redevances sont généralement inférieurs dans ce modèle, les redevances totales peuvent être moindres si une mine est très profitable. Un système tenant compte à la fois des profits et de la valeur de la production serait certes plus lourd à mettre en œuvre d'un point de vue administratif, mais pourrait réunir les avantages des deux approches.

Nous envisageons aussi de modifier les taux de redevances.

## Les attentes

Les systèmes de redevances du Yukon devraient réaliser les objectifs suivants :

- produire des avantages financiers substantiels pour le Yukon;
- conjuguer transparence, simplicité d'administration et applicabilité;
- permettre au Yukon de continuer d'attirer les sociétés minières.



## Les approches possibles

### Redevances des mines de quartz

Nous étudions différentes approches pour calculer au mieux les redevances des mines de quartz.

L'une d'elles consisterait à continuer de calculer les redevances en se basant sur les profits, auquel cas seules les mines ayant été profitables dans l'année seraient tenues de verser des redevances. On détermine la rentabilité en soustrayant les coûts et les déductions admissibles de la valeur de la production. Font habituellement partie des coûts et déductions le transport, les coûts d'exploitation et d'entretien, la dépréciation des infrastructures et de l'équipement, les coûts d'exploration et de mise en valeur et les coûts associés aux initiatives de développement économique et communautaire.

Les déductions prises en compte dans le calcul actuel des redevances pourraient être revues. Par exemple, le nouveau régime pourrait éliminer la déduction des coûts associés au développement communautaire ou en tenir compte seulement si l'initiative reçoit l'appui de la population et des gouvernements autochtones touchés.

Il serait aussi possible de calculer les redevances selon la valeur de la production d'une mine, c'est-à-dire les revenus tirés de la vente des minéraux produits. Selon cette approche, toute production de minéraux donne lieu à des redevances, que la mine soit profitable ou non en fin d'année. Si la mine accumule des stocks de minéraux, ceux-ci sont également pris en compte. Dans ce modèle, l'exploitant de la mine ne peut bénéficier d'aucune déduction.

La dernière option consisterait à tenir compte à la fois des profits et de la valeur de la production. Par exemple, des redevances minimales pourraient être établies pour faire en sorte qu'il y ait un paiement dès qu'une mine est en production.

### Redevances de l'exploitation de placers

Nous étudions aussi la meilleure façon de calculer les redevances de l'exploitation des placers. En ce moment, on prélève une taxe sur l'exportation de l'or vers l'extérieur du territoire. Le pourcentage de taxation est très faible (voir la section Contexte ci-dessous).

Une option envisagée consisterait à déterminer les redevances en fonction de la valeur de la production, c'est-à-dire des revenus que tire la mine de la vente d'or. Si une mine accumule des stocks d'or, ceux-ci seraient également pris en compte.



Il est aussi envisagé de calculer les redevances en fonction de la valeur de la production de la mine, mais à taux réduit pour une partie de la production (ex. jusqu'à un certain nombre d'onces ou jusqu'à une certaine valeur de production).

Enfin, il serait possible de calculer les redevances sur la base des profits de la mine. Selon ce modèle, une mine ne paye de redevances que si elle est profitable, ce qui se détermine en soustrayant les coûts et les déductions admissibles de la valeur de la production.

Il est aussi possible d'effectuer le calcul en tenant compte à la fois des profits et de la production. Par exemple, des redevances minimales pourraient être établies pour faire en sorte qu'il y ait un paiement dès qu'une mine est en production.

## Contexte

### Redevances des mines de quartz

En ce moment, le Yukon calcule les redevances en se basant sur les profits. Dans ce système, les taux de redevances augmentent avec les profits jusqu'à un maximum de 12 % dans le cas de bénéfices supérieurs à 35 millions de dollars, et aucune redevance n'est payée sur la première tranche de 10 000 dollars de profits chaque année. Les profits sont calculés en soustrayant les coûts et les déductions admissibles de la valeur de la production de la mine, valeur qui est déterminée par les reçus de vente des minéraux.

Font partie des déductions admissibles les dépenses hors site et postproduction (transport, stockage, manutention), les coûts d'exploitation et d'entretien, les coûts d'exploration et de mise en valeur, les investissements dans l'infrastructure communautaire et dans le développement économique ainsi que la provision pour l'entretien des biens.

Ce système tient compte des dépenses considérables associées à la mise en place d'une mine; il peut éviter aux exploitants d'avoir à verser des redevances dans les premières années de production.



## Taux de redevances progressifs

Tout comme l'impôt sur le revenu, les redevances sont calculées selon une structure progressive dans laquelle le taux augmente avec les profits :

- 10 000 \$ ou moins : 0 %
- Plus de 10 000 \$, mais au plus 1 M\$ : 3 %
- Plus de 1 M\$ et au plus 5 M\$ : 5 %
- Plus de 5 M\$ et au plus 10 M\$ : 6 %
- Plus de 10 M\$ et au plus 15 M\$ : 7 %
- Plus de 15 M\$ et au plus 20 M\$ : 8 %
- Plus de 20 M\$ et au plus 25 M\$ : 9 %
- Plus de 25 M\$ et au plus 30 M\$ : 10 %
- Plus de 30 M\$ et au plus 35 M\$ : 11 %
- Plus de 35 M\$ : 12 %

## Redevances de l'exploitation des placers

Pour ce qui est de l'exploitation des placers, les redevances sont actuellement versées sous la forme d'une taxe à l'exportation et, par conséquent, payées seulement sur l'or qui quitte le territoire. Le taux de taxation est établi à 2,5 % d'un prix fixe de 15 \$ l'once d'or, ce qui représente 0,375 \$ l'once. Fixé il y a longtemps, ce prix ne représente pas le cours de l'or actuel, qui est plutôt de l'ordre de 2 300 \$ CA l'once. L'exploitation de placers au Yukon génère donc des redevances d'environ 25 000 \$ par année.

## Questions

7.1 Avez-vous des commentaires ou des réserves quant aux approches envisagées en matière de redevances pour l'extraction de **quartz**? Y a-t-il d'autres points à prendre en compte selon vous?

7.2 Avez-vous des commentaires ou des réserves quant aux approches envisagées en matière de redevances pour l'exploitation de **placers**? Y a-t-il d'autres points à prendre en compte selon vous?

